

DEPARTEMENT

DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture  
079-217903202-20260108-1-08-01-2026-DE  
Date de télétransmission : 16/01/2026  
Date de réception préfecture : 16/01/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SURIN**

-----  
Séance du 8 janvier 2026  
-----

| Nombre de membres |                                     |
|-------------------|-------------------------------------|
| En exercice       | Qui ont pris part à la délibération |
| 14                | 11                                  |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 31 décembre 2025       |

| Numéro délibération |
|---------------------|
| 1-08/01/2026        |

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

Et publication

17 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 janvier à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : MM. Mozzi-Ravel Jacques, Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, Quinard Christine, Fourré Cindy, MM. Chasseau Fabrice, Weill Rémi, Riccucci Sébastien, Blanchet Bernard et Mme Kilque Sylvie

Membres absents : Mme Dubois-Massé Annie (pouvoir à Mme Raphel Hélène), MM Brun Samuel, et M. Vandé Yves

Quorum : 8

Secrétaire : M. Mozzi-Ravel Jacques

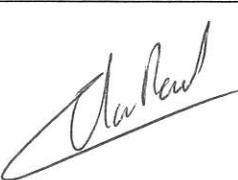
Objet de la délibération : **Enfouissement des réseaux à La Véquièvre – Convention de financement avec le SIEDS pour la Tranche 2**

Le maire présente la convention de financement de la tranche 2 de l'enfouissement des réseaux à La Véquièvre.

Le montant total est de 114 267,96 € HT (137 121,55 € TTC). Concernant le réseau électrique et d'éclairage sur supports communs, le SIEDS s'engage à financer 81 589,69 € HT (80% des travaux) ainsi que la TVA. La commune contribue pour un montant de 20 397,43 € HT (20% des travaux). Concernant le réseau aérien de communication, Orange finance 8 342,78 € HT (68 % des travaux) et la commune, 3 938,06 € HT (32 % des travaux).

Après échange, à l'unanimité par vote à main levée, le conseil municipal accepte la convention et autorise le maire à la signer.

Pour copie conforme, Surin le 8 janvier 2026,

| Président   | Secrétaire  |
|---|---|
| P. Jeannot  | J. Mozzi-Ravel  |
|  |  |